

La ville de Moutier solidement ancrée au centre du processus de « son » transfert

La commune de Moutier carbure à plein régime pour réaliser le transfert de la ville dans le canton du Jura. Dans chaque édition de Moutier.ch, un point sera fait avec le chargé de projet.

La question est régulièrement posée, tant par les médias que par des citoyens: est-ce que Moutier a son mot à dire dans le cadre du processus de transfert dans la République et Canton du Jura? Force est de constater qu'au sortir de ce long épisode de l'Histoire qu'est la Question jurassienne – au cours duquel deux cantons ont débattu, et parfois combattu – poser cette question ne paraît pas incongru. Mais tant par le rôle central qu'elle a joué durant le demi-siècle d'Histoire qui s'achève que par l'attachement que lui voue l'immense majorité de la population, la ville de Moutier s'est forgée une identité solide associée à un intérêt pour la politique qui ne se dément pas. Et il est indéniable que cette force de caractère se ressent dans

les échanges avec les partenaires bernois et jurassiens!

Sur le plan purement politique, les autorités de Moutier ont bien entendu leur mot à dire et une place de choix leur est réservée dans les réflexions et dans le débat. Depuis juin 2021, les délégations aux affaires jurassiennes du Gouvernement jurassien et du Conseil municipal discutent à intervalles réguliers des grandes orientations à donner au processus de transfert. Le législatif n'est pas en reste avec la mise en place officielle, le 17 août dernier, de la Commission spéciale mixte dédiée à l'accueil de Moutier. Composée de sept député·e·s jurassien·ne·s et d'autant de membres du Conseil de Ville prévôtois, elle aura notamment comme tâche de statuer sur les sujets qui concernent spécifiquement l'accueil de Moutier dans le Jura, en particulier sur le Concordat, avant leur traitement par le Parlement jurassien.

On l'aura compris, la ville de Moutier est représentée là où elle doit l'être, ce qui donne un poids

supplémentaire à l'efficacité du processus que la Municipalité souhaite harmonieux et enthousiaste!

Patrick Cerf
Chef de projet

« Transfert de Moutier dans le Jura »

Les membres de la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) du Conseil municipal sont: Valentin Zuber (PSA, président), Claire-Lise-Coste (PDC), Pierre Sauvain (PSA) et Marc Tobler (UDC). Ce dernier est suppléé par Jean-Jacques Cléménçon (PLR) lors des séances du Comité paritaire.

Les membres de la DAJ du Gouvernement jurassien sont: Nathalie Barthoulot (PS, présidente), Martial Courtet (PDC) et Jacques Gerber (PLR).

Les représentant·e·s du Conseil de Ville à la Commission spéciale mixte sont: Julien Berthold (PCSI); Enzo Dell'Anna (RPJ); Cédric Erard (PSA); Léonard Paget (Les Verts); Clément Piquerez (Le Rauraque); Roland Piquerez (Le Centre); Marina Zuber (PSA). Remplaçant(e)s: Toni Carabotti (Le Rauraque); Pierre Coullery (PSA); Bastien Eschmann (Le Centre); Chantal Mérillat (RPJ).

Les représentant·e·s du Parlement jurassien à la Commission spéciale mixte sont: Philippe Rottet (UDC, président de la commission); Leïla Hanini (PS); Pierre Parietti (PLR); Samuel Rohrbach (PDC); Christophe Schaffter (CS-POP); Bernard Studer (PDC); Vincent Wermeille (PCSI). Remplaçant·e·s: Géraldine Beuchat (PCSI); Florence Boesch (PDC); Pierre Chételat (PLR); Nicolas Girard (PS); Lionel Montavon (UDC); Céline Robert-Charrue Linder (Les Vert·e·s).

Organigramme du transfert de la ville de Moutier dans la République et Canton du Jura

